

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 21 Mars 2006

DATE DE LA CONVOCATION :	14.03.2006	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	14.03.2006	CONSEILLERS PRESENTS :	14
		CONSEILLER ABSENT	1

L’an deux mille six, le 21 Mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de **M. Guy DA LAGE, Maire.**

- Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, BEAUVAIS, BELLONET, LE COUSIN, HALLEY, LEGOIS, PASQUIS, SAILLY, SIMON conseillers
- Etais absent : Monsieur PROUIN
- Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération acquisition parcelles devant les commerces
Délibération heures complémentaires personnel communal
Délibération avenant au marché travaux Rue de Bas
Compte Administratif 2005
Approbation du compte de gestion du Receveur 2005
Budget 2006
Bilan financier Action jeunesse
Travaux Rue de Bas
Compte rendu de la commission Cadre de Vie
Questions diverses

0. Approbation du procès verbal de la séance du 7 février 2006

En l’absence d’observations le procès verbal est approuvé à l’unanimité.

1. Délibération surveillance cantine

Suite à la demande du personnel affecté à la cantine scolaire, il serait nécessaire d’assurer une meilleure surveillance pendant les repas.

Monsieur le Maire propose de créer un poste à cet effet pour une durée de 4h/semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter une personne affectée à la surveillance de la cantine pour 4H/semaine et à signer tous documents nécessaires à cette embauche.

2. Délibération régularisation écriture

Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier du receveur municipal qui signale avoir constaté une anomalie d’imputation aux comptes 1332 et 1318 qu’il convient de rectifier.

Après vérification, monsieur le Maire propose de demander au receveur de régulariser les écritures de la façon suivante (écritures comptables s’équilibrant sans impact sur les résultats de l’exercice)

Débit au compte 1318	pour	117.070,48€
Crédit au compte 1328	pour	117.070,48€
Débit au compte 1332	pour	1.891,00€
Crédit au compte 1342	pour	1.891,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, accepte les propositions de monsieur le Maire et demande au receveur municipal de procéder aux écritures de régularisation.

3. Commission d’appel d’offre

Lors de la réunion du 12 mars 2002, la désignation des délégués titulaires et suppléants faisant partie de la commission d'appel d'offres avait été effectuée (délibération 12.2002)

Monsieur le Maire avait été nommé délégué titulaire. Etant président de cette commission, il y a donc lieu de désigner un nouveau délégué titulaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder aux modifications suivantes de la commission d'appel d'offre :

Délégués titulaires : Madame BERTIN, Messieurs LEGRAND et BAZIRE

Délégués suppléants : Messieurs PASQUIS, SAILLY et LE COUSIN

4. Orientations budgétaires

Comme chaque année Jean François Capo Canellas, Adjoint aux finances, remet aux membres du conseil un document présentant les orientations budgétaires 2006 étudiées avec la commission des finances. Les principaux axes sont les suivants :

- une augmentation de 1% des trois taxes (taxe habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) est adoptée.
- Affectation du résultat 2005 de l'ordre de 85% sur la section d'investissement et de 15% sur la section de fonctionnement 2006.
- Des investissements essentiellement tournés vers l'activité économique (ZA, aménagement des abords des commerces), vers la rénovation de notre réseau routier (travaux rue de bas) et la vie associative (maison des jeunes)

Des questions sont posées au sujet de l'avancement du dossier de l'achat des terrains pour la zone artisanale, et sur le devenir de la maison Collard – divers projets sont à l'étude.

- une possibilité d'emprunt de l'ordre de 200.000€ cette année.
- Une aide aux structures associatives (36.000€ de subventions aux associations prévues en 2006)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- Les orientations budgétaires présentées.

- Les subventions qui seront inscrites au budget 2006 à hauteur de 36.000€ pour les associations et 13.000€ pour le CCAS.

- Une augmentation de 1% de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Yves Bazire souligne la nécessité d'aider plus le comité des fêtes. Monsieur le Maire répond que la répartition des subventions sera étudiée dans le cadre du budget prévu (36.000€) mais qu'une aide supplémentaire devrait pouvoir être accordée cette année. Jean-François Capo Canellas Adjoint en charge des associations lui en a déjà fait la proposition.

5. Questions diverses

Monsieur le Maire fait part :

- qu'afin de réaliser les travaux d'assainissement à la poste il y a lieu de faire une convention de passage avec un riverain.

Le Conseil municipal autorise le Maire à rédiger et signer une convention de passage afin de pouvoir relier au réseau d'assainissement, la poste et le logement attenant.

de courriers reçus :

- Du syndicat Départemental d'Energie informant que suite à notre demande de desserte gazière sur la commune aucun opérateur n'a formulé une proposition de mise en place d'un réseau.
- Du maire de Val-de-la-Haye prévenant que le centre de loisirs de cette commune ne fonctionnerait pas pendant les vacances de février.
- De l'agglomération de Rouen donnant la date de distribution des sacs poubelles pour 2006 : 21 et 22 avril et 20 et 21 octobre.
- De l'Ambassade de Colombie remerciant de notre intervention pour le soutien et notre solidarité envers Ingrid Bétancourt et toutes les personnes détenues par les FARC.

6. Tour de table

Bernard Legois demande si les habitants qui ont illuminé leurs maisons au moment de Noël ont reçu des félicitations. Tout en approuvant l'esprit festif de cette action, il est répondu que c'est une démarche personnelle.

Au sujet des illuminations de la commune, vu les problèmes rencontrés et le mauvais fonctionnement, Monsieur le Maire interroge le conseil afin d'envisager une autre solution – contrat de location avec une entreprise spécialisée ou rachat d'illuminations. Une étude sera faite à ce sujet.

Jean Simon signale l'environnement déplorable d'une entreprise de la zone artisanale auprès de laquelle il a d'ailleurs vu, le contenu d'un bidon brûler toute une journée.

Il informe que des branches coupées chemin du Canada ont été laissées sur place et qu'il peut y avoir danger.

Jacky Le Cousin se fait l'interprète d'administrés qui déplorent qu'un chien ouvre les sacs poubelle route de la Forêt .Il demande s'il serait possible de faire nettoyer les poutres de la salle polyvalente. Ces travaux vont être réalisés. La location d'une nacelle ou d'un échafaudage sera à prévoir.

Michel Bourdeau fait part que la personne s'occupant de la déchetterie de Déville- les -Rouen lui a signalé que pour éviter les attentes, le lundi est un jour de faible fréquentation. Il demande aussi quand sera replacée la pancarte signalétique des commerces, enlevée suite à un accident au carrefour du Clos des Roses. Il lui est répondu qu'elle a été commandée.

Yves Bazire s'excuse de ne pouvoir être présent à la réunion de la commission de l'environnement le 15 février. Il demande si la subvention pour la maison des jeunes a été sollicitée auprès de la CAF.

Il lui est répondu que le dossier n'est pas encore totalement bouclé et que la CAF attribuera ses subventions après l'été.

Pascale Bertin informe que l'ordinateur prévu pour le duplicopieur n'est pas assez puissant et qu'il faudrait acheter une unité centrale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'achat d'une unité centrale d'ordinateur pour le bon fonctionnement du duplicopieur et demande que cette dépense soit inscrite en section d'investissement.

Elle questionne au sujet de l'avancement des travaux pour l'ADSL – Monsieur le Maire répond que des agents de France Télécom travaillent tous les jours au central téléphonique de Sahurs.

Enfin, elle informe avoir lu dans un journal récent qu'aucune suppression de classe n'était prévue dans nos 3 communes de Sahurs, Hautôt-sur-Seine et Saint Pierre à la rentrée 2006. Monsieur le Maire confirme la réalité de cette information.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE